



Comité économique et social européen  
**Groupe des employeurs**

# INTENSIFIER LES ÉCHANGES COMMERCIAUX POUR RENFORCER L'UE27

## L'avenir de la liberté du commerce: le point de vue des partenaires sociaux



### Introduction

La question du commerce a rarement joué un rôle aussi important sur la scène mondiale. D'une part, les relations commerciales entre l'UE et les États-Unis se trouvent à nouveau à la croisée des chemins. D'autre part, l'accord politique intervenu récemment entre l'UE et le Japon, dans la foulée de l'accord économique et commercial global (AECG, aussi appelé CETA), a envoyé un nouveau signal fort en faveur des échanges commerciaux et contre le protectionnisme et le populisme. Ces derniers temps, l'Union européenne a franchi des étapes importantes, non seulement avec le Canada et le Japon, mais aussi avec le Viêt Nam et Singapour, des accords étant également en préparation avec d'autres partenaires.

Trente-et-un millions d'emplois en Europe sont liés aux exportations vers les pays tiers. Pour chaque palier d'un milliard d'euros franchi en

la matière, ce sont 14 000 emplois supplémentaires qui sont créés en Europe. L'UE est le principal exportateur mondial de biens manufacturés et de services. L'amélioration des conditions de commerce et d'investissement pour les entreprises européennes est synonyme de nouvelles opportunités commerciales ainsi que d'une croissance et d'emplois dont l'UE a tant besoin.

Même si la perception que l'opinion publique a des échanges commerciaux s'est dégradée ces dernières années, la majorité des Européens apprécie les effets positifs du commerce et de la mondialisation. Selon Eurostat, 59 % des Européens se prononcent en faveur de la mondialisation, et 58 % d'entre eux voient le commerce d'un bon œil.

## Accords bilatéraux ou multilatéraux?

### Les tendances de demain dans le libre-échange

Le cycle de Doha n'ayant que peu progressé ces dernières années, l'accent a davantage été mis sur les accords commerciaux bilatéraux comme manière plus rapide et plus efficace de commercer. Cependant, l'on continue de considérer que les accords multilatéraux sont la solution la plus efficace à long terme pour le commerce mondial.

L'hostilité affichée des États-Unis vis-à-vis du commerce international sous la présidence Trump crée des ouvertures pour les autres acteurs mondiaux. Alors que les contours du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) et du partenariat transpacifique (PTP) sont en train d'être redéfinis, d'autres parties prenantes profitent de cette dynamique pour élaborer de nouvelles stratégies commerciales.

L'AECG est perçu comme une chance pour l'UE et le Canada d'instaurer des normes mondiales qui serviront de référence pour les futurs accords commerciaux. De même, à Tokyo, on considère l'accord de libre-échange UE-Japon comme l'occasion de définir des normes qui pourront ensuite s'appliquer à l'ensemble de la région Pacifique.

Les entreprises européennes espèrent par ailleurs que les négociations avec le Mercosur et le Mexique arriveront rapidement à leur terme. L'ouverture des négociations avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie contribuera elle aussi au développement de la politique commerciale européenne.

L'impact du Brexit sur la politique commerciale de l'UE demeure une question en suspens. Les participants aux discussions ont convenu que le Royaume-Uni devra rapidement redéfinir ses relations commerciales, tant avec l'Union européenne qu'avec les autres pays. Un accord commercial satisfaisant entre l'UE et le Royaume-Uni serait avantageux pour les deux parties, mais il nous faut bien admettre qu'aucun des accords envisageables ne sera jamais aussi favorable que les règles actuelles dont bénéficie le Royaume-Uni dans le cadre du marché unique. Il a été dit que le Brexit ne devrait pas avoir de conséquences négatives sur les questions liées au libre-échange: le Royaume-Uni continuera probablement d'en être l'un des fers de lance, y compris s'il sort du marché unique.

La politique commerciale européenne doit être ouverte et inclusive, sans pour autant se montrer naïve ou n'être assortie d'aucune condition. Certains mécanismes de défense commerciale s'imposent afin de créer, dans le respect des règles de l'OMC, des conditions de concurrence équitable pour les entreprises européennes présentes à l'international. Il convient d'agir face à la puissance économique croissante de la Chine, par exemple en instaurant une réciprocité sur des sujets tels que le filtrage des investissements. Cependant, la protection des intérêts européens ne doit pas virer au protectionnisme.

### L'avenir de la liberté du commerce: la participation des citoyens

La défiance vis-à-vis du commerce s'explique par un certain nombre de facteurs, parmi lesquels la récente crise économique, la récupération des questions commerciales à des fins de politique intérieure et les préoccupations non résolues au sujet de la mondialisation. Par le passé, crise économique a toujours rimé avec montée du protectionnisme, car le libre-échange est souvent pointé du doigt comme responsable de la dégradation du contexte économique et de la discipline budgétaire. Ni les décideurs politiques ni les autres acteurs concernés ne devraient fermer les yeux sur le climat d'anxiété qui entoure les négociations relatives au PTCI. Ce climat est révélateur d'un malaise et de préoccupations sociales vis-à-vis du libre-échange.

Afin de poursuivre sur la voie d'une libéralisation du commerce, il est important de favoriser la participation plus générale des citoyens. Les décideurs doivent écouter les préoccupations exprimées et y répondre en apportant des garanties. Il est important de rassurer l'opinion publique en expliquant que la libéralisation des échanges ne se fera pas au détriment des normes (normes du travail, normes environnementales, qualité des denrées alimentaires, règles relatives à la santé et à la sécurité, etc.).

Il est nécessaire d'adopter une nouvelle approche des accords de libre-échange, une approche qui soit inclusive. Les représentants de la société civile devront être étroitement associés à chaque étape du processus, de la décision politique de lancer les négociations à la mise en œuvre



et au suivi, en passant par l'obtention du mandat pour négocier et les négociations elles-mêmes. C'est la seule manière de s'assurer que l'opinion publique apporte son soutien à ces accords, condition sine qua non d'une ratification rapide. Il est aussi important de tenir compte des besoins de certaines catégories socio-économiques telles que les jeunes, les femmes et les entrepreneurs.

C'est par exemple la voie qu'a empruntée l'AECG, qui prévoit de manière explicite la création d'un forum de la société civile composé de représentants des organisations de la société civile. Il est également nécessaire de s'intéresser aux échanges commerciaux dans le contexte de la politique intérieure au sens large. Le commerce n'est plus une question qui intéresse seulement l'État, c'est devenu un sujet de société.

Concernant les accords de libre-échange, à commencer par le PTCl, le CESE a lancé des projets qui permettent aux représentants de la société civile d'évaluer les conséquences sous certains angles (dans le secteur agricole ou pour les PME, par exemple). De nombreux mythes ayant émergé à propos de ces accords se trouvent ainsi dissipés et les parties prenantes parviennent généralement à un consensus. Une telle approche devrait être de rigueur pour tous les futurs accords.

Il conviendrait de développer le rôle de la société civile dans le cadre des mécanismes de surveillance. Les groupes consultatifs internes devraient voir leur compétence élargie au-delà des simples chapitres liés au commerce et au développement durable, afin qu'ils puissent suivre l'ensemble des aspects que recouvre l'accord. Par ailleurs, le CESE devrait être représenté dans les futurs groupes de ce type.

L'ouverture à tous des négociations commerciales n'est pas sans inconvénient, car de nombreux acteurs ne disposent pas de l'expertise nécessaire pour évaluer les propositions de règlement. Par ailleurs, dans certains États membres, l'intérêt porté à de tels accords et la compréhension de ces derniers à l'échelon national sont limités. C'est pourquoi le rôle des représentants des parties prenantes, à l'instar du CESE, est plus important que jamais. En effet, ces instances ont l'expérience et les connaissances nécessaires et sont en mesure d'émettre des avis indépendants.

Une question importante est de savoir comment l'UE pourrait assurer une ratification rapide et une mise en œuvre efficace de ses accords

commerciaux. L'arrêt de la Cour européenne de justice relatif à l'accord commercial avec Singapour a quelque peu clarifié la question des compétences exclusives de l'UE, le retard dans la signature de l'AECG l'an passé ayant soulevé des interrogations sur la capacité de l'Union à conclure des accords commerciaux.

La solution serait, à l'avenir, de modifier le processus décisionnel. Il convient d'établir une distinction entre les domaines de responsabilité exclusive de l'UE et ceux qui, pour l'instant, requièrent encore une ratification des États membres. Les obstacles potentiels à la ratification dans les États membres ne devraient pas freiner la mise en œuvre des aspects qui relèvent exclusivement de la compétence de l'UE. Dans le cas contraire, l'UE perdrait de son influence et de sa crédibilité dans les négociations avec ses partenaires.

Si son impact est globalement positif, la mondialisation n'en a pas moins des conséquences négatives à court terme pour certaines régions, certaines catégories de personnes ou certains secteurs de l'économie. Il est nécessaire d'y remédier en usant efficacement d'instruments tels que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

Sous l'effet de la spécialisation, de l'efficacité et de l'accroissement de la concurrence qui découlent de la mondialisation et du libre-échange, le PIB mondial croît plus rapidement, car toutes ces évolutions ont entraîné des gains de productivité, stimulé la croissance économique mondiale et favo-

risé l'intégration des économies émergentes sur les marchés mondiaux. Ce mécanisme, créateur d'emplois et de prospérité, est une partie de la solution à des enjeux tels que le chômage, la pauvreté et l'élévation du niveau de vie.

Afin de récolter les fruits de la mondialisation, l'Europe doit proposer l'écosystème le plus attrayant pour les investissements, les opérations et le commerce. Un écosystème adapté à toutes les entreprises, qu'elles opèrent dans le secteur de l'industrie ou celui des services, et que leur chaîne de valeur soit locale ou mondiale. Nous avons besoin d'une Europe innovante, d'une Europe qui permette aux entreprises et aux travailleurs de s'adapter aux changements, d'une Europe où les entreprises sont libres d'exercer leurs activités.





**EFNI**

EUROPEAN FORUM  
FOR NEW IDEAS



**Le présent document est une synthèse de la discussion intitulée «Intensifier les échanges commerciaux pour renforcer l'UE27 – L'avenir de la liberté du commerce: le point de vue des partenaires sociaux» qui s'est déroulée à Sopot, en Pologne, le 28 septembre 2017. La conférence était organisée par le groupe des employeurs du Comité économique et social européen (CESE) dans le cadre du Forum européen des idées nouvelles.**



**Comité économique et social européen**  
**Groupe des employeurs**

**À propos du groupe des employeurs**

Le groupe des employeurs réunit des entrepreneurs et représentants d'associations d'entrepreneurs qui exercent leurs activités dans l'industrie, le commerce, les services et l'agriculture au sein des 28 États membres de l'Union européenne. Ses membres s'engagent à mettre leur expérience au service de la poursuite du projet européen.

Le Comité économique et social européen est la seule institution européenne où siègent des entrepreneurs et d'autres acteurs pleinement engagés dans la vie économique et sociale de leur pays. Il garantit que la voix des entreprises soit entendue au niveau européen.



**Comité économique et social européen**

Rue Belliard 99 • 1040 Bruxelles • BELGIQUE

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications" • EESC-2017-108-FR  
[www.eesc.europa.eu](http://www.eesc.europa.eu)

© Union européenne, 2017

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction de chacune des photographies est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs de leurs droits d'auteur.



**FR**

Print

QE-06-17-192-FR-C  
ISBN 978-92-830-3854-2  
doi:10.2864/491854

Online

QE-06-17-192-FR-N  
ISBN 978-92-830-3857-3  
doi:10.2864/373452